

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Membres titulaires	39
Titulaires Présents	31
Suppléants avec vote	1
Pouvoirs	5
Nombre de votants	37
Date de la convocation	14/11/2025
Certifié exécutoire le	24/11/2025
Date d'affichage	26/11/2025
Envoyé en préfecture le	26/11/2025

Le vingt-quatre novembre deux mille vingt-cinq à dix-huit heures trente, les membres du conseil communautaire se sont réunis à la salle des fêtes de Treignac, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, Monsieur JENTY Philippe.

TITULAIRES PRESENTS AVEC VOTE : BERNARD Sylvain, BONNET

TENEZE Véronique, BORT Jean-Pierre, BOUCHOT Estelle, BOURDARIAS Sophie, BOURROUX François, CHABRILLANGES Maurice, CHAMPSEIX Serge, CHEYPE Sandrine, COIGNAC Gérard, COUTURAS Alain, DEGERY Sylvie, JAMILLOUX VERDIER Simone, JANICOT Véronique, JARRIGE Didier, JENTY Philippe, LAURENT André, LELIEVRE Carla, MEUNIER Colette, PETIT Christophe, PEYRAMAURE Pierre, ROME Hélène, ROME Robert, ROUCHEREAU Patrice, RUAL Bernard, SAVIGNAC Sylvie, SENEJOUX Geneviève, SENEJOUX Philippe, TAVERT Gérard, URBAIN Jean-Yves, VIGROUX SARDENNE Josiane.

SUPPLEANTS PRESENTS AVEC VOTE : ENSERGUEIX Jean-François.

SUPPLEANTS PRESENTS SANS VOTE : BEZEAU Sophie, DELAUNAY Jean-Paul, GAGE Pascal, LONGUET Jean-François.

EXCUSES : CHASSEING Daniel (donne procuration à RUAL Bernard), COISSAC Vincent (donne procuration à SENEJOUX Geneviève), GARAIS Daniel, LACHAUD Sylvie (donne procuration à ROUCHEREAU Patrice), LE MEUR Marion (donne procuration à JARRIGE Didier), PLAS Marcel (représenté), TERRACOL Danielle (donne procuration à BERNARD Sylvain), TER-HEIDE Laurence.

Secrétaire : COIGNAC Gérard.

100-2025 Aide économique à l'entreprise individuelle de COUTURAS Christelle.

Compte tenu de la proximité familiale qu'il existe entre les élus communautaires Alain COUTURAS et Sandrine CHEYPE vis-à-vis de Christelle COUTURAS, porteuse du projet de cette aide économique, le Président leur demande de quitter la salle du conseil pour ce vote à 18h54.

Vu la convention et ses avenants avec la région sur la mise en œuvre du SRDEII 2024,

Vu la délibération 67-2024,

Vu la demande du porteur de projet de COUTURAS Christelle et l'instruction complète de son dossier,

Selon les éléments de la fiche de synthèse annexée et l'instruction du dossier,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide par 35 voix pour, 0 contre, 0 abstention :

- D'ATTRIBUER une aide économique à la COUTURAS Christelle de 2 529 € maximum pour son investissement,
- D'AUTORISER le Président à signer tous documents permettant la mise en œuvre de cette décision.

Fait à Treignac le 26/11/2025

Le Président, Philippe JENTY

